

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LE CANADIEN se publie trois fois par semaine, le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI dans l'après-midi. Le prix de l'abonnement est de quatre piastres par année, outre les frais de poste. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, qui est de six mois, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, &c., doivent être adressés francs de port, à l'imprimerie au Bureau du Journal, N. 13, rue La montagne, Basse-Ville.

VENANT D'ÊTRE REÇU ET A VENDRE.

Aux chambres d'encau du soussigné, une quantité de pelletees consistant en— DOUBLURES en dos d'écaureuil, doublure en ventre d'écaureuil, peaux d'écaureuil, de neurtis, d'astrakan, lapin bl. u. imitation de lynx, agneau de Russie, peaux brunes lustrées (épluchées) Robes d'astrakan etc etc. N. BALZARETTI, Québec, 22 octobre 1847.



CHEMIN DE FER Du St. Laurent et de l'Atlantique.

AUX ENTREPRENEURS EN BOIS.

DES SOUMISSIONS cachetées seront reçues au bureau de la Compagnie, N. 18, Petite rue St. Jacques, Montréal, jusqu'au N. OUVIEME jour de NOVEMBRE 1847, pour fournir le BOIS nécessaire à la construction du Chemin de Fer depuis la Rivière Richelieu jusqu'au village de St. Hyacinthe, une distance de 15 milles, pour être livré le ou avant le 1er jour d'Avril 1848 courant: la moitié devant être livrée à la Rivière Richelieu, près de Belœil et le reste au village de St. Hyacinthe savoir:

LAMBOURDES--170,000 PIEDES.

Sciées de 8 x 12 pouces, carrés, de la longueur de 18, 27 et 36 pieds et 1/2 tiers chaque, consistant dans la meilleure qualité de bois de Pin ou d'Épinette rouge bien conditionné; aussi 22500 traverses de madrier de Chêne ou d'Épinette rouge de 3/4 pouces d'épaisseur sur 6 pouces de largeur et de 8 pieds de longueur. La tont devant être de bon bois, séché et bien conditionné, exempt de nœuds noirs et de gerçures et de même épaisseur, et dans tous les cas exempt d'aubier.

Des soumissions seront aussi reçues dans le même espace de temps pour livrer tout ou une partie du bois à Sord.

Les personnes qui font des propositions détermineront la quantité et l'espèce de bois qu'elles fourniront à chacune des places nommées ci-dessus, le prix par pied courant de chacune des espèces de bois et le prix de chaque traverse de Chêne ou d'Épinette.

Les personnes inconnues aux Directeurs ou à l'ingénieur qui offrent de contracter doivent accompagner leur proposition de renseignements satisfaisants sur leur caractère et leur habileté. Et dans tous les cas où une proposition sera acceptée, et un contrat passé, le contracteur sera obligé de donner les noms des personnes répondantes comme cautions pour l'exécution fidèle du contrat, suivant les conditions convenues.

Les propositions seront adressées au secrétaire THOMAS STEERS, écrivain, N. 18, petite rue St. Jacques, Montréal.

THOMAS STEERS Secrétaire Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique Montréal, 11 octobre 1847.

A VENDRE A ST. NICOLAS.

LA propriété d'ÉDOUARD BAKER, consistant en deux QUAI, l'un de 232 pieds sur vingt de largeur, l'autre de 50 pieds carrés; une Étalle de 48 pieds sur 18; une grande Maison de 48 pieds sur 24 un lot de deux arpents de front sur environ 10 de profondeur; les quais et les bâtisses sont tout neufs et des meilleurs matériaux; borné par le moulin de St. Nicolas à l'ouest et l'ouest par Louis Lambert formant une magnifique résidence pour une personne qui désirerait établir une ligne entre ST. NICOLAS et QUÉBEC. Cette propriété est située à environ dix arpents de la route Craig qui conduit aux townships de l'Est.

On peut connaître les conditions en s'adressant au propriétaire ÉDOUARD BAKER au steamer Hart, ou à J. GREAVES CLAPHAM, notaire public. On peut en donner la possession immédiate. Québec, 15 octobre 1847.

Souliers de Caoutchouc! Souliers de Caoutchouc!! Souliers de Caoutchouc!!!

LE soussigné vient de recevoir environ 1500 paires de souliers de caoutchouc à patente, pour messieurs et pour dames; il les offre à un très léger bénéfice au-dessus du prix d'achat. Il a aussi quelques paires de caoutchouc pour dames; article de première qualité.—Aussi en mains un assortiment très étendu de souliers de caoutchouc de Parapour dames pour messieurs et pour enfants, de toutes les grandeurs.

SAML KING, No. 45 rue St Jean près de la porte. Québec, 15 octobre 1847.

SOUSSIONS POUR BLANCHISSAGE

LES COMMISSAIRES de l'Hôpital de la Marine et des Emigrés reçoivent des soumissions pour le lavage du linge de l'Hôpital pendant un an à partir du 12 novembre prochain, à tant par tête par mois, pour le moins de six milades admis dans l'Hôpital durant chaque mois durant le cours de l'année. Les paiements seront faits par trimestre; pour plus amples renseignements, s'adresser au Docteur Morrin ou Parent, auxquels les soumissions peuvent être envoyées le ou avant le 28 courant, ou au soussigné.

H. GOWEN, Commissaire. Québec, 15 octobre 1847.

A VENDRE A LA LIBRAIRIE CANADIENNE, NOUVEAU REGLEMENT DE VIE.

DES ÉCOLES CHRÉTIENNES, Suivi d'un grand nombre de Maximes et pratiques de Piété. F. FRECHETTE ET FRÈRE. Québec, 13 octobre 1847.



IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR FRÉCHETTE & FRÈRE, IMPRIMEURS ET PROPRIÉTAIRES, No. 13, Rue La Montagne.

Nos Institutions, Notre Langue et nos Loix!

(De la Démocratie Pacifique.) OUI! VOUS ÊTES RESPONSABLES!

La France marche à grands pas vers une crise: elle est à deux doigts d'une révolution qui menace de faire éclater l'Europe.

Si les hommes qui portent dans le cœur l'amour sacré de la justice et de la liberté, ne se lèvent pas comme un seul homme, s'ils ne conjurent pas, par les seuls moyens légaux qui restent encore, l'ouragan de mépris qui se forme dans les couches profondes de la nation, un cataclysme est proche.

Toute société a l'instinct et le droit de son salut. La France est empoisonnée. Si on n'applique pas promptement à la France le remède constitutionnel capable de la débarrasser du poison qui corrode ses entrailles, de par la loi vivante de tous les organismes, elle s'en débarrassera dans des convulsions terribles.

Ce n'est pas seulement aux amis de la justice et de la liberté que nous adressons aujourd'hui la parole; nous l'adressons aux rois et aux princes de l'Europe entière, tous solidaires de la royauté française, s'ils veulent conserver leurs couronnes; nous l'adressons au monde officiel et gouvernant, à tous ceux qui doivent trembler, s'ils ne veulent être bientôt broyés comme le grain sous la meule....

L'impopularité s'attache presque légitimement aujourd'hui à tous les défenseurs de l'ordre, dans un moment où les défenseurs de l'ordre ont été si long-temps des tyrans, des exploités ou des traîtres. Or, au nom des principes les plus élevés de l'ordre et de la liberté, de la stabilité et du progrès, au nom de la paix du monde et des glorieuses destinées de l'humanité, nous avons, depuis dix-sept ans, au risque de l'impopularité, combattu inflexiblement l'esprit révolutionnaire. Eh bien! nous le déclarons, parce que notre conscience nous le crie et que le devoir nous l'ordonne, encore un pas dans le borborygme de démolition et de honte où la France a été conduite par ceux qui la gouvernent aujourd'hui, et nous croyons que la société ne pourra plus demander son salut qu'à un effort tout-puissant de son désespoir.

Il y a aujourd'hui, au gouvernement de la France, des hommes qui ont amassé sur leurs têtes la plus écrasante accumulation de mépris qui se soit jamais formée dans un pays constitutionnel. Forts d'une majorité qu'ils s'étaient composée par toutes les inventions et tous les perfectionnements de la corruption politique et sociale, ils ont audacieusement trahi le dernier espoir que les hommes obstinés à croire à la possibilité de quelque retour vers le bien, s'étaient entêtés à conserver. Nous étions de ce nombre.... et nous en demandons pardon aux amis que nous avons bercés trop long-temps de notre illusion, et à nos contradicteurs, qui ont aujourd'hui raison de nous avoir accusés d'endormir l'opinion publique.

Or, ces gouvernants qui ont amené ce résultat fatal, qui ont forcé dans leurs derniers retranchements des hommes qui n'ont jamais hésité à se compromettre avec le plus absolu désintéressement, dans la défense de la conservation et de l'ordre; des hommes qui ont écrit le mot de PAIX sur leur étendard, qui ont combattu à outrance l'esprit de conquête, l'esprit de guerre, l'esprit de faction, qui ont attaqué de front l'ébullition révolutionnaire au temps de sa fierté et de sa puissance; ces gouvernants qui ont contrainct des apôtres d'association et d'harmonie à déclarer, dans leur âme et conscience, en face de la terre qu'on voudrait inspirer à l'opinion publique, que demain peut-être il leur faudra se faire, eux aussi, révolutionnaires et demander des armes! ces gouvernants ont levé le bras de la loi sur ceux qui les accusent de provoquer les tempêtes.

Ah! vous ne voulez pas, vous qui, en temps normal, au sein de l'ordre matériel, en pleine paix, avez laissé la société tomber dans cet abîme de corruption, de vices, de démolition et de crimes qui menace de l'asphyxier dans un égoût qui descend des quartiers que vous habitez.... vous ne voulez pas qu'on vous rende responsables, et qu'on vous accuse!

Eh! qui donc, s'il vous plaît, doit être responsables? Qui a la haute main? Qui a le pouvoir? Êtes-vous, oui ou non, le gouvernement de la société?

Voyons! n'avez-vous pas préparé, provoqué, accepté ou tout au moins escamoté la Révolution qui vous a livré le pouvoir? N'avez-vous pas fêté, jugé, condamné ceux que vous vouliez remplacer au gouvernement de la société?

Ce gouvernement, n'en êtes-vous pas devenus les maîtres? N'avez-vous pas en main les lois, le pouvoir exécutif, la distribution des faveurs et des grâces? Ne vous êtes-vous pas armés de toutes les lois que vous avez jugées nécessaires au gouvernement, et de lois draconiennes en comparaison de celles dont se contentaient ceux que vous avez renversés sous prétexte de liberté?

Qu'est-ce donc qui vous manque? Rien. Vous avez tout, tout. Vous aviez, grand Dieu! une majorité qui s'est déclarée SATISFAITE, quand vous avez eu l'audace de lui donner des explications que pas un de ses membres ne tenait pour des mensonges!

Vous avez tout! Vous avez pleinement entre les mains le gouvernement de la société, et quand cette société parvient, entre vos mains, au dernier terme du désordre moral, de la corruption politique; quand vous la faites douter de toutes ses institutions, quand vous avilissez la tribune par des mensonges officiels; quand vous compromettez l'ordre par l'excès de l'indignation publique; quand vous abusez de la royauté en refusant de vous retirer pour conjurer la crise que la conscience nationale, chargée de mépris, peut faire éclater dans une explosion terrible, vous ne voulez pas qu'on vous accuse!

Vous êtes le Gouvernement de la société, et vous ne voulez pas, après dix-sept ans de paix, de majorité, de pouvoir, être responsables de l'état de la société qui se dissout entre vos mains? Mais nous y vivons tous dans cette société dont vous tenez le gouvernail et, si nous vous voyons la mener, toutes voiles dehors, sur un banc de boue et de fange où nous devons nous abîmer avec vous, croyez-vous nous empêcher de pousser le cri d'alarme!

Ecoutez-nous bien: Vous sentez que le pouvoir s'en va de vos mains, et vous voulez le garder, ministres coupables! Vous ne vous faites pas illusion! Vous aviez une majorité compacte. Vous l'avez tuée vous-mêmes, et c'est-elle, en se disloquant, qui vous a blessés à mort. C'est de votre majorité que sont sorties ces révélations terribles que vous n'avez pu amortir officiellement, un instant, que par des impostures de tribune qui ont achevé de vous dégrader dans la conscience de tous les honnêtes gens, radicaux, indifférents, socialistes, conservateurs. Dès cet instant, vous vous êtes débattus dans l'agonie d'un pouvoir qui vous quittait, mais que vous ne vouliez pas quitter.

Dès cet instant, les révélations les plus accablantes, sont tombées, comme un grêle de feu, sur vous et les vôtres.

Vous avez été accusés d'avoir vendu 100 mille francs, marchands ou complices de la vente, un privilège de théâtre que vous deviez donner pour rien: Simonie d'Etat. Vous n'avez pas osé poursuivre, et vous avez voulu rester au pouvoir!

Vous avez été accusés d'avoir toléré la promesse de vendre 1,200,000 francs un projet de loi: Simonie d'Etat ou escroquerie. Vous n'avez pas osé poursuivre, et vous avez voulu rester au pouvoir!

Vous avez été accusés d'avoir placé à la tête de la première magistrature du royaume un de vos anciens collègues que vous trouviez trop vertueux pour votre compagnie; vous n'avez pu vous laver de cette accusation; votre collègue a été dégradé juridiquement par la cour des pairs, malgré les efforts que vous aviez faits à la tribune pour conjurer l'accusation, et vous avez voulu rester au pouvoir!

Les accusations les plus audacieuses concernant l'Algérie ont fondu sur vous. Vous n'avez pas poursuivi, et vous avez voulu rester au pouvoir!.....

Nous n'en finissons pas, s'il nous fallait énumérer l'innombrable série d'actes qui ont tué votre considération, votre dignité de gouvernement, l'innombrable série de coupes d'humiliation que vous avez été forcés de boire coup sur coup, et vous ne voulez pas que l'on vous crie qu'un pareil spectacle dégrade le pouvoir, attaque la moralité nationale dans ses œuvres vives, ébranlent la société dans ses fondements!

Et maintenant que la conscience publique

s'indigne et se révolte contre vous, que les républicains se réjouissent de l'aveuglement et de la folie qui vous cramponne au pouvoir; que les conservateurs qui vous avaient soutenus jusqu'ici, sont consternés, supéfaits, qu'il ne vous reste plus qu'un seul organe dans toute la presse et quel organe! Maintenant que vous avez brisé en une session, votre majorité, toute puissante; vous aviez voulu vous en servir pour faire un peu de bien. Maintenant, enfin que, dans cette France où tous les partis, sauf celui des intérêts ou des aveuglements que vous avez groupés autour de vous, étaient tombés en poussière, vous avez constitué en trois mois, par réaction contre vous, un parti formidable, composé de tout ce qu'il y avait d'honorable autour de vous et contre vous, un parti que la voix publique appelle le parti des HONNÊTES GENS; maintenant vous ne voulez pas qu'on fasse remonter à vous cette effrayante démoralisation qui épouvante la société toute entière, et qui vous fait trembler vous-mêmes.

Et voilà que vous tentez d'apaiser la tempête de mépris que vous avez soulevée, en essayant d'une petite trêve contre la parole, contre la conscience et l'indignation publiques, et contre la presse qui se montre, de toutes parts, l'irrésistible, l'implacable organe!

Hé bien! sachez-le: Il ne s'agit plus ici d'une opposition systématique et brouillonne; il ne s'agit plus de querelles de portefeuilles, d'intérêts, d'intrigues; il s'agit du sort de la société; c'est une société qui se sent en péril entre vos mains? C'est le sentiment de la conservation, de l'ordre de la paix qui est aujourd'hui votre ennemi le plus redoutable! C'est le sentiment de la conservation qui parle ici par votre voix! C'est au nom de la constitution, de l'ordre, de la monarchie elle-même,—et nous avons donné dix-sept ans de preuves de la sincérité de nos paroles,—que nous vous crions aujourd'hui: Malheureux! allez-vous-en!

Nous vous le disons encore en terminant: cette arme de compression, cette terreur que vous voulez faire dans l'opinion, ne vous sauvera pas. Vous avez été atteints par le dernier signe qui vient d'apparaître sanglant au sommet de tous ceux qui ont marqué votre passage au pouvoir; vous avez été terrifiés en présence de l'unanimité croissante avec laquelle l'opinion publique attachait ce crime à la démolition profonde de la société dont on vous fait responsable, vous qui gouvernez la société, et vous vous êtes dit: "Frappons la presse, intimidons-la, payons d'audace, et quand le jury acquittera, l'instant le plus grave sera passé. Ayons le courage de la peur. Frappons la presse en masse!"

Or, la presse n'aura pas peur, parce que la presse se sent aujourd'hui le Verbe de la société entière. La presse n'aura pas peur, parce que votre irruption et votre calcul de démenée prouvent que c'est vous qui avez peur d'elle!

Et nous vous prouvons, quant à nous, que la presse n'a pas peur:

Vous nous avez snisés hier pour avoir fait remonter à la situation morale que vous avez faite au pays, une part de responsabilité dans un crime horrible, quoique vous sachiez fort bien que nous ne vous avons pas accusés de complicité dans un assassinat. Eh bien! ce que nous avons énoncé hier, nous terminons en le prouvant aujourd'hui:

Est-il vrai qu'un aide-de-camp du château a été pris en flagrant délit d'escroquerie et de vol, et que vous l'avez fait partir?

Est-il vrai que deux pairs de France et un homme dix-huit fois millionnaire, prévenus d'une imputation qui eût fait incarcérer tous autres citoyens, ont été par vous laissés libres que tous trois ont pu fuir, que l'un d'eux s'est enfui?

Est-il vrai que, quand la fameuse lettre du général Cubières a été lue, le 3 Mai, à la chambre des députés, M. le ministre des travaux publics a, par trois fois, opposé une DENEGATION ABSOLUE à ce qu'il appelait alors les "insinuations contenues dans la lettre" qui est devenue la base du procès, de la condamnation et de la dégradation de deux pairs de France, tous deux anciens ministres!....

Nous pourrions continuer longtemps encore. Mais c'est assez. Il ne nous reste plus qu'à demander aux apôtres de l'intimidation légale, à tous les magistrats, à tous les citoyens, si le spectacle de ces complaisances, de ces impunités,

de cette protection systématique de tous les coupables qui tiennent, de plus ou moins près aux régions supérieures, au pouvoir, a été fait pour intimider beaucoup, dans la pensée d'un crime dont l'horreur même devait préserver du soupçon, un duc et pair de France! un chevalier d'honneur d'une princesse dont nous respectons trop le caractère et les malheurs, pour citer ici le nom! le rejeton d'une de ces familles dont l'éclat héréditaire fascine si puissamment les roturiers qui nous gouvernent! un homme, enfin, que la loi faite par ces roturiers, soustrait au droit commun, à la justice commune, qui, sur un crime jugé flagrant, a eu quatre jours pour quitter légalement la France, et qui n'a même été arrêté le cinquième jour, qu'en violation formelle de la charte qui nous régit!

Et bien! s'insistez-vous encore s'il vous convient: nous persistons dans les conclusions de notre article misé, et nous vous répétons: ÉPARGNEZ-VOUS AUJOURD'HUI SI VOUS NE VOULEZ PAS EXPOSER AVEC LA SOCIÉTÉ, LA COURONNE ET LA FRANCE!

CORRESPONDANCE PARISIENNE DU CANADIEN.

PARIS, le 1er octobre 1847. (Suite.)

ESPAGNE.—Narvez paraît avoir mis à profit les fonds qu'il a reçus de l'étranger; il s'est rapproché de Serrano qu'il a acheté sans doute, et cherche à tirer parti de la fautive position dans laquelle il se trouve. On a tenté avec quelque succès de persuader à la reine que l'envoyé anglais Bulwer complottait contre son autorité; cette calomnie tiendra-t-elle long-temps en échec un esprit aussi versatile que celui d'Isabelle? on ne le peut pas et M. Bulwer a encore plus d'un tour au fonds de son sac.

Les journaux ont été balloonnés au sujet de la reine; il leur a été défendu sous les peines les plus sévères de rapporter rien de ce qui pourrait se passer dans l'intérieur du palais. Cette mesure est une injure pour le caractère personnel et la conduite privée de la jeune reine. Si Isabelle a de bonnes mœurs que font les érailleries des journalistes. Les empêcher de parler n'est-il pas proclamer que la dissolution de la souveraineté est telle qu'il faut à tout prix la cacher au dehors.

Le duc de Frias a décidé de refuser d'entrer dans le cabinet; alors on s'est retourné vers le ministre de la justice Copena, qui est devenu président du conseil. Un ministre des affaires étrangères, M. Modesto Cortazar, a complété la nouvelle administration.

Sur la demande du capitaine général Concha, le gouvernement espagnol vient de déclarer en état de blocus la frontière de la Catalogne du côté des Pyrénées. Les carlistes se maintiennent dans ce pays malgré toutes les forces qui leur sont opposées; ils ont une vieille tactique qui leur réussit toujours; c'est de présenter à leurs adversaires une faible bande pour les attirer dans quelque gorge, où ils ont dressé une ambassade. Marsal, chef de bande a fait une grande razzia dans la ville de San Felice de Guixols, à 5 lieues de Gironne, où il a enlevé 40,000 fr. Le factionnaire actuellement à ciel ouvert; elle a la douairerie, la cavalerie, la force publique.

Une ordonnance royale interdit aux princes de la maison royale de rentrer en Espagne sans en avoir reçu l'autorisation expresse de la reine. Le bruit court que Cabrera était rentré en Espagne non comme amant, mais comme chef de bande. Espartaco devait arriver de jour en jour. Plusieurs officiers supérieurs ont demandé l'autorisation d'offrir leur épée au Pape Pie IX, aimant mieux tirer contre les Autrichiens que contre leurs compatriotes.

PORTUGAL.—Cabral règne déjà à Lisbonne comme avant l'insurrection que les trois puissances ont pris si mal à propos la peine de réprimer. Il a fait donner à Saldanha l'ambassade à Madrid pour éloigner un rival; puis il travaille les élections avec autant d'imprudence qu'autrefois. Il est probable que la tranquillité ne sera pas longue dans ce malheureux pays, et que la reine ne sera satisfaite que quand ses fautes l'auront mis en péril.

PRUSSE.—Le roi a pris un mauvais moment pour voyager en Italie; il y est actuellement sous le nom de Hohenzollern. Avant son départ il a été élevé à la dignité de chevalier aux Bodelschwing; cette dignité était vacante depuis la mort de M. de Hardenberg.

RUSSIE.—L'empereur Nicolas suit son œuvre de destruction des nationalités des puissances que la conquête lui a données; il vient d'ajouter aux consistoires allemands et protestants des provinces de la Baltique de n'employer que la langue russe dans leurs actes officiels. Le choléra qui vient de par de là le Caucase étend déjà ses ravages sur la route de Rostoff à Odessa, où les relais des postes ont été abandonnés.

Les dernières nouvelles du Caucase sont favorables aux russes. Le prince Worenzoff a fait attaquer Paul des Salis, qui a perdu un nonde considérable.

ÉTATS-ROMAINS.—On organise partout la garde civique; on réquisitionne sur tous les points des vétérans de l'empire pour commander. Rome n'offre qu'une suite de fêtes patriotiques, où le clergé comme la haute noblesse prennent part. Le prince de Canino et son fils sont au premier rang.

Le budget de 1846 a été rendu public pour la première fois. Il présente un déficit; les recettes se montent à 8,801,644 écus romains, (47,372,948 fr.), tandis que les dépenses s'élevaient à 7,373,539 écus, (50,476,507 fr.). La loterie y figure pour un rapport de 4,370,943 fr., l'impôt sur le sel et les contributions indirectes produisent 3,874,612 fr., les douanes et les contributions directes 25,295,375 fr. Les propriétés communales 894,067 fr. L'année coûte plus de 20 millions; l'administration générale 24; la justice et la police à un peu plus de 4, les ponts et chaussées 2 millions 200,000 fr.

Le secrétaire d'état a lancé une circulaire pour désapprouver les démonstrations, comme propres à compromettre les rapports du pays avec les autres puissances; la diplomatie pourrait bien n'être pas étrangère à cet acte. Du reste Ferrare est encore occupé, le général Bentivoglio, soldat de l'empire a pris le commandement du camp d'observation de Ferdi où viennent se concentrer des forces considérables, et le cabinet romain expédie à tous ses agents des instructions très précises pour le cas d'une invasion étrangère.

ITALIE.—Le prince de Canino fils de Lucien Bonaparte avait fait au congrès scientifique de Venise un discours très libéral et contenant un éloge du Pape et de sa politique; a reçu des autorités autrichiennes l'ordre de s'éloigner sur le champ du territoire Lombardo-Vénitien.

Le gouvernement de Modène a envoyé des ordres rigoureux aux frontières du côté de la Toscane et du Piémont. Le duc a institué à Massa un conseil de guerre pour juger, dans l'espace de 24 heures, tous ceux qui troubleraient l'ordre public, et seraient pris les armes à la main.

On fait courir cette lettre adressée par M. Charles Albert de Piémont à M. le comte de Castagnets, sous-secrétaire du cabinet.

« Je ne vous écris que deux lignes, parce que j'ai fait à faire. L'Autriche a envoyé à toutes les puissances une note où elle déclare vouloir soutenir Ferrare, croyant en avoir le droit. A mon retour de Rocconigi, j'ai trouvé une grande foule devant le palais, démonstration très convenable et sans cris. Si la Providence nous envoie la guerre de l'indépendance de l'Italie, je monterai à cheval avec mon fils, je prendrai le commandement et je ferai ce que fait actuellement Schamyl pour le Caucase. Quel beau jour serait celui où l'on pourrait crier à la guerre pour l'indépendance de l'Italie. »

Si cette lettre est vraie, elle prouve que le Piémontais a du nerf; mais elle ne doit pas le mettre en odeur de sainteté auprès de ses confrères d'Autriche et de Russie.

PRETES RECENTES DANS L'ARMÉE FRANÇAISE.—C'est la dernière quinzaine a frappé rudement dans les rangs de l'armée et ses plus braves vétérans Nicolas Delahare Oudinot, duc de Reggio, maréchal de France, gouverneur des Invalides, est mort le 13 septembre dans sa 81e année.

Né le 26 avril 1767 à Var le duc (Meuse), d'une famille de commerçants, il s'enrôla dans le régiment de Méloé en 1784; mais au bout de trois ans, il quitta ce service pour céder aux instances de son vieux père et reprit le commerce. Son penchant invincible pour la carrière des armes le força de rejeter ce service à la fin de 1791 lorsque toute la France se leva pour repousser l'invasion étrangère. Ses concitoyens le nommèrent commandant du 2e bataillon des volontaires de la Meuse, et sa conduite dans les divers engagements de cette époque lui valut le surnom de *Beurre*, que ses hauts faits ont sans cesse justifié depuis. La défense du château de Biche, en septembre 1792, la poursuite des Prussiens pendant 3 lieues et 700 prisonniers qu'il leur fit, l'élevèrent au rang de colonel du régiment de Picardie; la plupart des officiers de ce régiment étaient disposés à émigrer. Oudinot en fut informé à temps, et les invita à se rendre avec lui, et sa franchise comme sa cordialité parvinrent à les retenir dans la subdivision.

Il fut attaqué à Merlantes par 10,000 hommes, il se battit avec le seul régiment de Picardie pendant 8 heures, après quoi il se forma en bataillon carré au milieu de six régiments de cavalerie qui l'assaillaient et parvint à se faire jour sans se laisser entamer. A son retour au camp, son nom fut donné pour mot de ralliement, et cette action lui valut le grade de général de brigade. Il s'empara ensuite de Treve par une manœuvre hardie. Attaqué à Neckeran, au milieu de la nuit, l'obscurité était telle, qu'il ne put distinguer sa troupe; ce fut là qu'il fut blessé de cinq coups de sabre et conduit prisonnier en Angoumois où il resta cinq mois.

(A continuer.)

ANNONCES NOUVELLES.

Biscuit de matelot.—W. Hunt & Co.
Harangs de Labrador.—Do.
Vin de Benechario.—Do.
Assemblée générale des créanciers de James Wray et autres, faillis.—J. B. Parkin.
Nourrice demandée.
Bureau d'architecture.—Narcisse Larue.
Fondateur du Dr. Racey.—I. O. O. F.
Coton gris.—A. J. Maxham.

QUEBEC:
MERCREDI 27 OCTOBRE 1847.

Nous avons encore une fois la triste tâche d'enregistrer l'un de nos meilleurs citoyens dans la longue liste des victimes que le typhus a faites parmi nous cette année. M. le docteur Racey, médecin distingué de Québec, a été moissonné par le terrible fléau, à la fleur de l'âge, environné de tout ce qui peut rendre la vie agréable: une position distinguée dans la société et dans sa profession et une fortune brillante.

Le Dr. Racey s'était récemment associé avec le Dr. J. Douglass et remplissait les fonctions de médecin visiteur de l'hôpital de la marine. Après avoir exercé ainsi l'état ce n'est qu'à la fin de la saison qu'il fut atteint de la maladie qui en peu de jours l'a conduit au tombeau. Il était un de ces hommes qui par leur caractère privé, leurs manières conciliantes savent se tenir en dehors des partis extrêmes et se concilier l'estime et l'amitié de tout le monde.

Ses funérailles auront lieu demain matin à neuf heures; ses amis sont invités à s'y trouver. Nous voyons par une note communiquée au *Mercury* que M. le docteur Panchaud, doyen de la Faculté à Québec, invite les membres du corps médical à accompagner les restes de leur confrère respecté, dans l'ordre suivant: les plus jeunes suivront les parents du défunt et les autres se placeront après, selon leur rang d'ancienneté. Ils doivent se trouver à l'Albion à 8 heures.

VOUS.—Notre ville jadis si paisible et si morale semble vouloir participer des vices de la civilisation sans jouir encore de tous ses avantages. Les vols s'y multiplient d'une manière tout à fait inaccoutumée et la presse si souvent, et si heureusement pourrions-nous dire, privée de nouvelles locales, a régulièrement depuis quelques jours de nouveaux méfaits à signaler. Lundi soir des voleurs pénétrèrent dans la maison de M. Connors, cordonnier, rue Ste. Julie, faubourg St. Louis et emportèrent 214 qu'ils avaient trouvés dans un des tiroirs du comptoir. Les malfaiteurs sont entrés dans la maison par une fenêtre après avoir coupé une vitre avec un diamant. Le tiroir où était l'argent qu'ils déroberent était fermé, mais il l'ouvrirent au moyen d'une fausse clé. Le crime a été commis avec les plus grandes précautions, puisqu'une famille qui couchait dans un appartement contigu n'a pas entendu le moindre bruit, bien qu'il y ait eu deux chiens dans une pièce voisine.

Hier soir, nous apprenons le *Morning Chronicle*, des voleurs sont entrés dans le bureau de Mrs. H. J. Nond, sur leur quai, et ont volé une paire de souliers sauvages qui était sur une table avec un autre de même espèce qu'ils ont laissés. Ils ont pénétré dans l'intérieur par une fenêtre, après avoir fait tomber la cheville d'une barre des contrevents. Il est probable que les malfaiteurs pensaient trouver quelque chose de plus précieux que ce qu'ils ont emporté.

La malle de ce matin n'a pas apporté de journaux américains, et ceux de la province ne contiennent rien de nouveau ni d'un intérêt général.

Depuis hier nous avons à Québec un froid rigoureux pour la saison. Après la pluie des derniers jours de la semaine écoulée, le temps s'est éclairci et la gelée a durci la surface du sol de manière à arrêter tous-à-coup tous les travaux de la campagne. On nous dit que des battures de glace se sont formées en plusieurs endroits la nuit dernière.

DOUBLE MEURTRE A MONTRÉAL.

La capitale vient d'être frappée de nouveau du spectacle de deux meurtres commis sur deux de ses citoyens d'origine irlandaise, sans qu'on puisse attribuer ce double crime à aucun des sentiments de vive amitié politique ou religieuse qui divisent malheureusement entre eux les enfants de l'Ébernie. Nous traduisons du *Pilot* le récit de ce malheur:

Samedi soir dernier, vers le minuit et demi, un meurtre atroce a été commis à Griffintown, et deux de nos citoyens paisibles et respectables, dans la vigueur de l'âge, ayant leurs épouses et de jeunes familles à soutenir, ont été cruellement assassinés dans nos rues sans provocation. Il est à présent impossible de faire la moindre conjecture plausible sur les motifs qui ont pu pousser à un acte aussi diabolique; mais nous avons au moins la satisfaction de savoir que nulle animosité politique ou religieuse ne s'est mêlée à cette triste affaire. Les deux victimes sont des Irlandais, l'un protestant, l'autre catholique; tous deux étaient parfaitement paisibles, et on ne leur connaissait pas un seul ennemi. Les détails que nous donnons sont tels qu'ils nous ont été fournis d'après le récit fait par une des malheureuses victimes même quelques instants avant d'expirer.

Samedi soir, M. Luther Roberts et M. Patrick M'Shane, tous deux marchands de bestiaux, et le premier tenant une échoppe dans le marché Ste. Anne en société avec M. Brearey s'en venaient du marché, se rendant chez Roberts, à Griffintown; en passant dans la rue Wellington, ils rencontrèrent deux jeunes garçons qui conduisaient plusieurs vaches parmi lesquelles Roberts en reconnut qui appartenait à une pauvre veuve de sa connaissance; et voyant qu'ils passaient la demeure de cette veuve, il demanda aux garçons où ils les conduisaient. Ils lui répondirent que ces vaches étaient entrées dans un jardin où elles avaient causé des dommages considérables et qu'ils les conduisaient à l'enclos public. Roberts conseilla aux garçons de les laisser, leur disant qu'il se rendait lui-même responsable des dommages qu'elles pourraient avoir faits. Dans ce moment arriva un homme de formes athlétiques qui demanda pourquoi Roberts se mêlait de cette affaire. Une légère altercation s'ensuivit, mais un homme de la police qui passait la termina promptement: Roberts donna son nom et son adresse, mais l'autre refusa de donner les siens. Roberts et M'Shane continuèrent ensuite tranquillement leur chemin le long des rues Georges et Gabriel; arrivés près de l'église anglaise, au coin de la rue Gabriel, ils rencontrèrent un petit garçon qui les arrêta et leur enjoignit de ne pas aller plus loin parce qu'il

venait de voir un homme armé d'un fusil, évidemment dans l'intention de tuer quelqu'un. Roberts répondit qu'il ne connaissait personne qui voulût lui faire du mal, qu'il était trop bien connu pour croire que quelqu'un pût tirer sur lui.

Ils continuèrent tous deux leur chemin, mais à une faible distance ils virent un homme vêtu de fatigue, portant un chapeau de toile cirée, sortir de l'enfoncement de la barrière de l'église, et s'avancer jusqu'à près de dix verges d'eux; il coucha en joue Roberts, et lui tira un coup de fusil, chargé de plomb à canard, qui l'atteignit dans la poitrine; l'infortuné tomba à terre en criant: « Oh! je suis mort! » M'Shane vint immédiatement à son secours; et tandis qu'il essayait de soulever Roberts, le meurtrier s'avança vers lui, et arriva à une distance de quelques pieds, il tira un coup de pistolet sur M'Shane. La charge, qui consistait en un morceau de plomb triangulaire, pénétra dans la partie inférieure de la poitrine, traversa le lobe inférieur du poumon droit, et se logea sous l'angle de la dernière fausse côte. Le meurtrier tira alors une baïonnette cachée sur lui, et se préparait à s'en servir quand le bruit d'une personne qui s'approchait sembla l'alarmer, et il prit la fuite. Roberts, quoique blessé mortellement, courut dans la direction de sa demeure; mais ne pouvant l'atteindre, il tomba à la porte de Mme Cox, à près de 200 pas de l'endroit où l'on avait tiré sur lui. M'Shane avait suivi Roberts, et était tombé près de lui. On le transporta chez lui, rue Nazareth, où il reçut les premiers secours du Dr. Fraser qui réussit à extraire le projectile. On eut alors l'espoir de le sauver; mais ses forces diminuèrent graduellement, et il expira dimanche vers les sept heures du soir.

Le meurtre de ces deux citoyens respectables et bien connus a causé dans Montréal une vive sensation de douleur et d'indignation. Roberts était âgé de 33 ans, et laisse une femme et 3 enfants; M'Shane avait environ 40 ans, et laisse aussi une veuve et 4 enfants. C'est M'Shane qui a fait le récit des circonstances qu'on vient de lire: il eut sa pleine connaissance jusqu'au dernier moment; il donna la description du meurtrier, et dit qu'il le connaissait parfaitement, sans pouvoir ressouvenir de son nom. Quelque temps avant sa mort, comme on avait conçu quelques soupçons sur un homme du nom de Carroll, on lui demanda s'il connaissait quelqu'un de ce nom-là, sur quoi M'Shane s'écria tout-à-coup et avec force: « Voilà celui qui nous a tués! »

Dimanche soir, la police arrêta James Carroll, maçon, résidant à Griffintown, le même qui a été accusé et convaincu, aux dernières sessions de la cour criminelle, d'avoir frappé de 18 coups de couteau un jeune homme du nom de Doulan. Une enquête judiciaire tenue sur les cadavres s'est terminée par un verdict de « meurtre volontaire contre James Carroll. »

P. S. Depuis que nous avons écrit ce qui précède, nous apprenons que Carroll a pleinement avoué son crime hier au soir et dit que son intention était de tuer M'Shane, mais non pas Roberts.

Un membre du comité pour la négociation des débetures accordées aux incendies, nous prie de dire que le règlement qui enjoignait au secrétaire d'exiger 2s. 6d. de ceux qui requerraient les services de ce comité n'a été rescindé que parce qu'il a été décidé qu'on ne négocierait le placement des débetures que pour ceux des incendies qui les remettent entre les mains du comité, ce dernier moyen ayant été unanimement adopté comme le seul praticable.

AFFREUX SINISTRE.—Le bruit court aujourd'hui, et nous le craignons, avec une forte apparence de vérité, que la goëlette *Marie-Eleonore*, capitaine Vadeboncoeur, des Trois-Rivières, se rendant aux îles de la Magdeleine, s'est naufragée il y a quelques jours sur l'île aux Renards, et que tout l'équipage a péri. On disait d'abord que cette goëlette avait à son bord, lors du désastre, plusieurs pilotes; mais il paraît qu'avant la tempête qui engloutit le bâtiment, ils avaient pu débarquer sur l'île.

OPPOSITION A L'ÉDUCATION.

On n'a pas aujourd'hui de nouvelles de la Beauce. On rapporte qu'un magistrat du township de New-Inland déclare que dans ce dernier endroit les esprits sont extraordinairement montés contre la loi d'éducation dont la mise à exécution mettrait en danger la vie et les propriétés des principaux citoyens.

Voici le tableau du nombre de décès enregistrés à la Grosse-Île durant la saison qui vient de finir.

1ère semaine.....	1
2ème do.....	16
3ème do.....	71
4ème do.....	119
5ème do.....	154
6ème do.....	202
7ème do.....	156
8ème do.....	144
9ème do.....	165
10ème do.....	171
11ème do.....	197
12ème do.....	188
13ème do.....	220
14ème do.....	322
15ème do.....	288
16ème do.....	256
17ème do.....	191
18ème do.....	143
19ème do.....	133
20ème do.....	121
21ème do.....	86
22ème do.....	61
23ème do.....	33
24ème do.....	14

Total.....3452

La ligne de télégraphe électrique entre Québec et New-York est maintenant complétée. Les fils sont placés sur une longueur de 400 lieues et un tiers. C'est la ligne la plus étendue qui existe encore. Avant-hier, jour où les communications ont été essayées directement entre Montréal et New-York, un message a été transmis de la capitale du Canada à la métropole de

l'Amérique du nord et la réponse reçue avant que l'encre qui avait tracé la première partie de la demande ait eu le temps de sécher. Les opérateurs principaux placés à Québec, Montréal, Toronto et New-York peuvent maintenant converser entre eux aussi facilement et avec presque autant de rapidité que s'ils étaient dans la même chambre; et il en sera de même l'an prochain lorsque la ligne aura été continuée de Québec à Halifax et de New-York à la Nouvelle-Orléans. Alors des opérations commerciales, des transmissions de tout genre, des nouvelles privées se transmettront avec la rapidité de l'éclair entre des personnes placées sur un des points quelconques de la ligne télégraphique. Ajoutons à cela la nouvelle reçue par le dernier paquebot d'une locomotive qui exécute sur un chemin de fer anglais 26 lieues à l'heure, et l'on concevra comment la science assujettit le globe entier à l'homme et détruit littéralement les distances. Ces phénomènes des arts mécaniques font pressentir le moment où il sera parfaitement indifférent de demeurer à Pékin ou à Paris, et où des amis, placés aux antipodes, se communiqueront leurs chagrins ou leurs desirs comme s'ils ne se fussent jamais séparés.

Hier un avocat de Québec transmettait à un client de Montréal ces mots: Votre cause paraît demain matin, pouvez-vous descendre ici? Et celui-ci répondit deux minutes après: Oui! Il eût été peut-être impossible de faire venir aussi promptement un client de l'une des parties du comté de Québec.

Celui qui, avec de faibles bien médiocres, tente des efforts sublimes court les risques du corbeau de la fable, qui, voyant un sigle enlever des moutons, veut s'en faire un, fondit sur sa proie, s'empêtra dans la laine et fut pris par les bergers.

M. LE RÉDACTEUR.—Un des spectacles des plus pitoyables et des plus ridicules, c'est sans doute l'ambition de cet homme qui veut être élevé au-dessus des autres et à qui cependant la nature n'accorda qu'une faible intelligence et le rendit incapable de juger de ses propres forces. Tel est pourtant le rôle que joue depuis quelques mois maître Gros Jean, garçon de notre paroisse, bon enfant sans enthousiasme, et remarquable jusqu'à ce moment par une humilité exemplaire, jouissant d'une éducation passable et ayant d'assez bonnes manières qu'on aurait pu rendre excellentes, si ses parents lui eussent permis d'aller visiter les salons de Paris.

Tout récemment donc une idée d'un orgueil semblable à celui qui perdit les mauvais anges, traversa la tête de mon homme.

Faire grand bruit dans le monde, devenir une célébrité politique, premier bonnet de sa paroisse, devenir un besoin pressant chez Mre. Jean. De faux amis recoururent ses vœux et lui affirmant qu'il était une bonne pâte d'homme et qu'avec un peu d'audace accompagnée de beaucoup d'énergie, il pourrait devenir un des citoyens les plus marquants et que bientôt les pays compteraient dans sa personne un de ses plus habiles défenseurs. Il est bien vrai, M. le rédacteur, que le premier pas vers la sagesse, c'est douter de son savoir; mais chaque homme a son faible, Jean avait le sien aussi; il se laissa donc séduire par le serpent, il ajouta foi aux beaux discours de ses amis, et bref le voilà qui se lance sur la grande scène du monde politique en s'écriant: Non, non, je ne souffrirai pas qu'il existe dans ma paroisse un homme plus élevé que moi.

C'était une des plus belles soirées de juillet et la lune daubait sa brillante lumière sur le dôme argente de l'ancien hôtel de parlement, lorsqu'on aperçut Gros-Jean à travers une foule de bons patriotes qui se dirigeaient vers l'immense salle où plus d'une fois les bons habitants de Québec admirèrent l'éloquent L. J. Papineau délibérant sur les affaires de son pays; mais ce soir c'était le tour de Mre. Jean. Le sujet de cette réunion était des plus attrayants pour l'homme public, car il ne s'agissait rien moins que de nommer un comité et d'adopter un programme politique que désormais tout le pays devait suivre.

Jean profita avec empressement de cette bonne aubaine pour faire connaître au monde québécois et ses talents oratoires et ses connaissances profondes dans le droit public. A peine le président eut-il expliqué le but de l'assemblée, que Mre. Jean demanda la parole et pria l'auditoire de vouloir bien l'écouter, et il commença ainsi:

« C'est pour la première fois, » dit l'orateur nouveau en s'adressant à la chaire, « que je parle en public; » puis prenant toute l'attitude d'un boxeur, « ne croyez pas, monsieur le public, que je suis indifférent, j'ai en moi l'étincelle de l'amour pour les Canadiens, » en effet il avait raison, car les yeux de l'orateur étincelaient. « Oui, » s'écria-t-il avec véhémence, « oui, M. le président, j'ai cette étincelle depuis puis long-temps, et je suis décidé à me mêler d'affaires politiques maintenant; » et prenant un ton d'humilité qui lui convenait assez: « Vous ne rencontrerez pas en moi un homme beaucoup versé dans les questions publiques, mais je serai ferme comme un arbre dont les rameaux couvriront le Haut et Bas-Canada, à l'ombre duquel vous pourrez, compatriotes, dormir tranquillement. »

L'orateur avait raison, et l'auditoire vit bien qu'en effet l'orateur était de bon bois, et que si l'arbre n'avait pas des rameaux aussi étendus, au moins les racines étaient très épaisse.

Notre orateur termina par une prédiction qui malheureusement pour lui ne s'est pas encore réalisée: *Canadiens s'écria-t-il je vous le dis en vérité que l'Angleterre et tous ses habitants seraient bien vite abimés, il y a une mine qui la mine cette Angleterre et croyez-le cette rare d'Anglais sera bientôt atteinte, et tout le monde de rire et vous voyez rappelez sans doute M. le rédacteur, l'humilité qui régna parmi tous les membres de cette réunion.*

Hélas consolez-vous, mon beau Jean, consolez-vous de ce malheureux début; vous vouliez prendre le vol de l'aigle et vous aviez les ailes trop courtes, vous cberchiez du premier abord à vous mettre au niveau de ces orateurs distingués qui font toujours plaisir à un public, vous vouliez d'un coup acquérir la popularité que vous considérez comme une bonne proie; mais, aussi malheureux que le corbeau, vous vous êtes empêtré.

Depuis cette fâcheuse époque Jean avait presque renoncé à sa nouvelle carrière, lorsqu'il y a quelques jours une idée non moins excentrique que la première vint relever sa pauvre âme abattue; mais cette fois il combattit avec de nouvelles armes, si les siennes sont trop faibles, il en empruntera. Il attend donc une occasion pour exercer sa plume; à voilà qui se présente. Notre critique se met à l'œuvre; il s'agit d'en donner sur les doigts à un comité nommé dernièrement par les incendies qui ont eu l'impolitesse de ne pas nommer Gros Jean membre de ce comité. La rancune dans le cœur, il prépare ses moyens d'attaque, mais encore un malheur, sa plume se rebelle; Jean coule des heures de désespoir et il allait renoncer à son projet lorsqu'un bon ami, qui lui aussi, avait à se plaindre de ses concitoyens vint à son secours et de concert nos deux écrivains après quelques jours de labeurs mettent dans le *Journal* de MM. Cochon & Cie., une correspondance sous l'anonyme d'un *des Incendiés*, et de deux colonnes remplies d'injures les plus maladroites contre ce comité et plus particulièrement contre M. Rhéaume, secrétaire et membre du comité en question. Ces deux messieurs lancent l'anathème contre M. Rhéaume dont le plus grand malheur est de jouir auprès de ses compatriotes d'une popularité qu'étrive un peu notre Jean et son cher ami. Oui, M. le rédacteur, je sais combien est cuisante la douleur de M. l'Incendié et de son collègue, de ce que M. Rhéaume a eu l'honneur sans aucun effort quelconque de sa part, d'être nommé membre du comité et un instant après secrétaire. Je l'avoue, M. le rédacteur, il y a de quoi exciter la bile de ces messieurs et surtout de ceux qui ont fait de si jolis discours à la grande assemblée.

Vous ne voyez M. l'Incendié, ainsi que votre charitable ami, dans ma nomination de secrétaire, qu'un homme salarié et qui sera toujours prêt à sacrifier l'intérêt des incendies aux desirs des membres du comité pour ne pas me voir démettre de ma charge, et vous affirmez tous deux que je ne puis être membre du comité parce que je suis secrétaire. O! prodigieux raisonnement! parce que le comité a choisi un secrétaire parmi ses membres, ce secrétaire cessera d'être membre de ce comité!!! Ainsi donc M. l'Incendié, d'après votre logique empruntée, M. le président que le comité a nommé et choisi parmi ses membres cessera d'être membre de ce comité parce qu'il est devenu président.

Et mon cher Incendié, où avez-vous pris aussi que j'aurais un salaire, quand et où a-t-il été déterminé que l'écu que j'exige d'après l'ordre du comité, de chaque incendie, désireux d'avoir les services de ce comité, doit tomber dans mon gousset. De grâce M. l'Incendié, ainsi que votre bon ami, revenez d'une aussi chaude alarme, rassurez-vous: M. Rhéaume ne fera pas fortune avec cette charge. Il n'est pas encore correct de m'attribuer les fautes de français que se sont glissées dans le rapport soumis et adopté par l'assemblée générale, c'est l'œuvre du comité et non celle de M. Rhéaume; car si le projet original et non originaire, eût été adopté tel que présenté à la première assemblée générale il n'aurait pas péché sous le rapport du style bien qu'il ait été préparé à la hâte.

Alors M. l'Incendié, je prends congé de vous en vous souhaitant, ainsi qu'à votre ami bien connu pour un colonisateur de première force, de mieux diriger à l'avenir vos batteries et ne pas vous exposer à faire long feu comme dans cette circonstance. Adieu mon Gros Jean, je vous laisse le champ libre. Continuez votre apprentissage d'écrivain, et qui sait, avec de la persévérance vous deviendrez peut-être un célèbre écrivain, mais ça surprendra bien du monde; mais je vous recommande la modération dans vos écrits; oui soyez modéré et surtout à mon égard, car ce sera peine inutile pour vous que de produire vos insultes; je suis d'une patience exemplaire et avec toute la résignation du poète je m'écrierai:

Pour des injures
Dis-m'en tant que tu voudras,
Ce sont légères blessures
Et je ne m'en fâche pas.

J. P. R.

Paroisse de St. Roch, 25 oct. 1847.

M. l'Éditeur,

Il y a quelques jours, j'ai vu sur les journaux une communication signée *Un habitant de la campagne*, se plaignant des commis de la rue Notre-Dame et de St.-Roch; mais, M. l'Éditeur, je n'ai pas moi à me plaindre de ces rues, mais bien de la rue Sous-le-Fort et de deux ou trois magasins; j'ai été des plus indignés ce matin, quoique commis moi-même, dans cette rue, en voyant apostropher et insulter un autre habitant de la campagne, homme très-respectable et très-âge, à en juger par ses cheveux gris et sa tête chauve. Après avoir écouté tranquillement les sottises qu'ils débitent à tous ceux qui n'achètent pas chez eux, il leur ôta très poliment et avec grâce son chapeau en les remerciant et leur dit quant à leur langage il reconnaissait bien des petits campagnards mal élevés. Je m'informai de leurs noms et de leur lieu de naissance, et j'appris avec surprise que ceux qui se moquaient ainsi d'un brave habitant étaient eux-mêmes des jeunes gens de la campagne. N'y aurait-il pas, M. l'Éditeur, un moyen d'arrêter ces jeunes impertinents? Il me semble que le meilleur moyen pour nos habitants serait de se plaindre à la police, et de faire arrêter le premier qui les insulterait. Cela serait probablement d'un bon exemple. Je suis surpris de voir que certains marchands qui aiment pourtant bien leur propre intérêt ne comprennent pas que le meilleur moyen pour eux de s'attirer des pratiques est de forcer leurs commis à être polis envers tout le monde. Chacun doit être libre de passer dans les rues, d'entrer et de sortir librement des magasins sans être molesté par personne. Selon moi, le devoir d'un commis bien élevé se borne à servir la marchandise demandée, à la vanter même de la manière la plus engageante possible; mais ceux qui croient servir leurs patrons en faisant davantage se trompent et montrent seulement qu'ils ont plus de zèle malentendu que d'esprit. Veuillez croire et dire au public, M. l'Éditeur, que tous les commis ne se ressemblent pas, et qu'il en est parmi eux qui regrettent plus que personne la conduite de leurs confrères. C'est du moins le cas chez

UN COMMISS
de la rue Sous-le-Fort.

M. l'éditeur du Canadien,

Il y en a qui ont blâmé les boulangers de s'être liés à ne plus vendre de pain à crédit...

Si les boulangers souffrent des pertes par de mauvaises dettes, il faut bien qu'ils se récupèrent de quelque manière...

Mais si les vendeurs de pain ont eu raison de se prémunir contre des pertes que l'on dit être assez considérables...

Il est à regretter que notre corporation ait discontinué de faire exécuter le règlement en vertu duquel elle faisait faire une visite mensuelle...

Quelqu'un a dit qu'un semblable règlement était bon en Angleterre, mais qu'avec un public comme le nôtre, il était nul.

Tout concourait à rendre cette mesure d'une facile exécution; les boulangers, en général, ne la voyaient pas d'un mauvais œil...

On a besoin d'une nourrice, s'adresser à ce bureau. Québec, 27 octobre 1847.

Le soussigné, architecte, informe ses amis et le public en général, qu'il a établi sa demeure au faubourg St. Louis...

Son Excellence lord Elgin et Mme la Comtesse Elgin et leur suite sont arrivés en cette ville samedi matin de leur tournée dans le Haut-Canada.

VENTES PAR LE SHÉRIF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux enchères publiques...

ALIAS FIERI FACIAS. No. 855.—Arthur Ross et Robert MACKAY de la cité de Montréal, écuyers, avocats, seigneurs de la seigneurie de St. Gilles...

ALIAS FIERI FACIAS. No. 267.—William Hossack, de la cité de Québec, commerçant, contre Phillip O'Brien, du même lieu, aubergiste...

Extrait d'une lettre datée de Pétersbourg Va. 15 Janvier 1847. Un monsieur l'aveu véritablement indubitable nous apprend que son frère avait été retenu au lit pendant quelques semaines par une toux sévère...

Le vrai Baume porte toujours la signature I BUTT sur l'enveloppe. À vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MURRON.

NAISSANCE.

Le 26, La Dame de M. Félix Hamel a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

Le 21 du courant, à St. Henry de Lauzon, en la demeure de son père, de consommation, Edouard Bossu dit Lionais, menuisier, âgé de 30 ans.

BISCUIT DE MATELOT.

500 SACS manufacturés à Québec convenable pour l'usage des navires. À vendre chez W. HUNT & Co.

Québec, 27 octobre 1847. Quai de Haut.

HARENGS DE LABRADOR.

La cargaison de la goëlette Ste. Anne du Labrador consistant en HARENGS pêchés l'an dernier, en tonnes, en tierces, et en quarts, TRUITE SAUMONÉE en quarts.

À vendre chez W. HUNT & Co. Québec, 27 octobre 1847. Quai de Haut.

VIN DE BENECCARLO.

2 TONNES vin de Beneccarlo débarqué 15 quarts du navire "Liane" de Cadix 50 octaves.

À vendre par W. HUNT & Co. Québec, 27 octobre 1847. Quai de Haut.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 29ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de JAMES WRAY et autres faillis.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute soit tenue en cette cour au palais de Justice de la cité de Québec...

Par ordre du Juge JOHN B. PARKIN, G. C. B.

ON a besoin d'une nourrice, s'adresser à ce bureau.

Québec, 27 octobre 1847.

Le soussigné, architecte, informe ses amis et le public en général, qu'il a établi sa demeure au faubourg St. Louis, au coin des rues D'Artille et D'Arigny.

Québec, 27 octobre 1847. NARCISSE LARUE, Architecte.

Mercantile Lodge No. 19. I. O. O. F.

LES membres de cette Lodge sont priés de se réunir à la salle des réunions DEMAIN matin, JEUDI, à huit heures, pour assister aux funérailles de feu le Dr. SEWELL Past Grand de cette lodge.

Par ordre, A. SEULARD, Secrétaire. Québec, 27 octobre 1847.

COMMIS DEMANDÉ.

ON a besoin pour un magasin de la Campagne d'un jeune Homme actif et intelligent parlant les langues anglaise et française.

On exigera des certificats de bonne réputation et de capacité. S'adresser par lettre affranchie, boîte N. 48, bureau de la Poste, Québec. Québec, 25 octobre 1847.

AVIS.

UNE assemblée du BUREAU DES DIRECTEURS DE L'ASSOCIATION DE TELEGRAPHES ELECTRIQUES DE L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE-ÉTRANGÈRE, tenue le 21 courant dans cette cité à six heures.

RESOLU.—QU'UN versement de £2.10s courant pour chaque action de £10, soit maintenant demandé aux propriétaires ou aux actionnaires de cette association; et que le dit versement soit payable à CHARLES GETHINGS écuyer, trésorier de l'association, au bureau de la Branche de la Banque de la Cité, à Québec, LUNDI LE VINGT SEPT Décembre mil-huit cent quarante-sept.

Par ordre, W. KIMLIN, Secrétaire. Association du T. E. A. B. S. Bureau de l'Association, Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

BANQUEROUTE.

CHRISTOPHER PLANAGAN, de la cité.

du comté et du District de Québec, Imprimeur et Commerçant, commission démise par Jean Casimir Brunet, écuyer, l'un des Juges de circuit dans le District de Québec, datée le vingt troisième jour d'octobre 1847.

L'Assemblée des créanciers se tiendra au Palais de Justice dans la dite cité de Québec, JEUDI le onzième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, W. S. SEWELL, Shérif. Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 19ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de MARY ANN HICK, faillie.

Il est ordonné sur motion de la dite Banqueroutière qu'une assemblée publique pour l'allocation d'un certificat à la banqueroutière, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, JEUDI le dix-huitième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 25ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de PAUL OCTAVE DUPUY, Banqueroutier.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le second jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROTRAIT DE JACQUES CARTIER.

La sollicitation de quelques citoyens, M. Th. Hamel artiste de Québec, s'est occupé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toute fois le public paraît disposé à l'encourager.

Le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire, soit à sa demeure No. 6 Rue St. Flavien, Haute-Ville, soit chez MM. les Libraires de cette ville, où il sera déposé des listes à cet effet.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

Québec, 26 octobre 1847.

VENTES PAR ENCAN.

PELLETÉRIES.

Dernière vente de Pelletéries pour la saison. Sera vendu JEUDI le 28 courant, au magasin du soussigné, à UNE heure, les pelletéries suivantes, sans rétroce:

- PEAUX de Castor piquées: Loutra, Loup-marin du sud, Martre de roche, Buam, Mouton noir et gris, Astreken teit et naturel, Lapin français et anglais.

Robes d'Astreakan, Angoula, Ecureuil, Manchons et Boss de M rtre, Vison, d'Allemagne, Rat-musqué, Lapin.

—AUSSI— 3000 Casques assortis de qualité et de forme, 250 Coques de gout pour enfants, 250 paires de Souliers d'Original, 200 doz. Mitaines de Mouton, 50 " Gantelets de Lapin, 50 " Mock-fich, 60 " Gants de Buck kin, 50 " de Mouton, 25 " Mitaines de Vison pour dames, 10 " Neutra.

Avec une quantité d'autres articles. E. LACROIX. Québec, 18 octobre 1847.

Seront vendus aux magasins de MM. Masson Langevin & Co, demain, pour le compte des assureurs et autres intéressés.

M 1 BALLE de coton gris débarqué du L [] T "Charles Jones" de Liverpool, No. 17. N. 17.

La vente à MIDI. A. J. MAXHAM. Québec, 27 octobre 1847.

Sucres, Fruits secs, etc., etc. PAR A. J. MAXHAM.

Seront vendus JEUDI prochain le 28 courant, aux magasins de MM. CHARLES E. LEVEY & Co, à DEUX heures précises:

15 TIERCES Sucre blanc bataré

20 quarts de sucre, 20 boyaux sucre bataré brûlé, 15 sacs poivre noir, 150 boyaux Thé Twankay Hyson, 2 caisses Indigo, 10 tonnes Gennève, 100 sacs café vert, 10 tonnes huile de lin crue, 200 barils de Peinture IX XX XXX, 150 boyaux vitres, 40 papiers bouteilles à vin, 75 boyaux pipes T D, 100 sacs sel grillé, 20 quarts alum, 200 boyaux fr-blanc I C, 150 do Canada P stes.

—AUSSI— Pour clore une consignation. 250 demi-boyaux raisin de Valence, 175 quarts. Québec, 25 octobre 1847.

AVERTISSEMENT.

Par vente publique, sera vendu à la porte de l'Eglise de Charlebourg SAMEDI le 13 novembre prochain à DIX heures du matin.

UNE terre en friche située au dit Charlebourg, au lieu du Bourg-Royal de figure triangulaire, de 3 arpents et un quart de front au sud et terminant pointe vers le nord au bout de 20 arpents etc, avec Maison, Grange et étable etc ainsi que plusieurs terres à bois.

Ces immeubles dépendent de la Communauté de feu Jacques Bouré avec Mme Louise Bédard son épouse.

Les conditions de la vente de ces immeubles, seront annoncées sur les lieux et pour plus amples informations on devra s'adresser au Notaire soussigné, près de l'Eglise de Charlebourg.

F. DEVALOIS DUGAL N. P. Charlebourg, 25 octobre 1847.

Vente par Encan DE PLUSIEURS EMPLACEMENTS DE VALEUR.

JEUDI le 11 novembre prochain, à UNE heure de l'après-midi au bureau du soussigné, on procédera à la vente et adjudication par encan public (s'il n'en est d'ici à ce temps, préalablement disposé par vente privée) de plusieurs superbes lots de terre et emplacements de différentes dimensions, situés dans les faubourgs St. Jean, St. Roch et St. Louis appartenant à une personne qui a cessé de valider en cette Ville.

On peut voir les Plans, connaître les conditions et avoir toute autre information que l'on désirera, en s'adressant à LOUIS PANET, Notaire, N. 3, rue St. Louis.

Québec, 22 octobre 1847. N. B.—On recevra en paiement les débiteurs de feu Charlesbourg, 25 octobre 1847.

HARENGS DE LA BAIE DES CHALEURS.

490 QUARTS à vendre par le soussigné. F. BOIS. Québec, 25 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

EN BANQUEROUTE.

MATTHEW HAMMOND, de la cité de Québec dans le district de Québec, maître cordonnier et commerçant comme tel, commission démise par Joseph André Taschereau, écuyer, l'un des Juges de Circuit du dit District de Québec, en date du VINGTIÈME jour d'octobre 1847.

L'Assemblée des créanciers se tiendra au Palais de Justice dans la dite cité de Québec, VENDREDI le cinquième jour de novembre prochain, à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, W. S. SEWELL, Shérif. Bureau du Shérif, Québec, 7 octobre 1847.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

PROVINCE DU CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC.

DANS LA COUR DES BANQUEROUTES.

Le 22ème jour d'octobre 1847. Dans l'affaire de WILLIAM HENRY LEMOINE, failli.

Il est ordonné, sur motion de la part du syndic, que la seconde assemblée générale des créanciers de la banqueroute, pour la preuve des dettes et l'examen du failli, soit tenue en cette cour dans le Palais de Justice de la cité de Québec, MARDI le neuvième jour de novembre à ONZE heures du matin.

Par ordre du Juge, JOHN B. PARKIN, G. C. B.

EN BANQUEROUTE.

Le soussigné recevra des soumissions jusqu'au 25 courant, pour l'achat du fonds de commerce de P. O. DUPUY, banqueroutier, assés pour le loyer du magasin situé au pied de la rue La Montagne.

Si l'on n'a pas disposé du fonds ci-dessus par vente privée le tout sera vendu à l'encan vers le 27 courant.

Wm G. WURTELE. Québec, 20 octobre 1847.

En Banqueroute.

Dans l'affaire de P. O. DUPUY, Banqueroutier. Le soussigné a été dument nommé Syndic pour administrer les affaires du dit Banqueroutier.

Wm G. WURTELE. Québec, 20 octobre 1847.

BATEAU A VAPEUR A VENDRE.

DES soumissions adressées au soussigné seront reçues à ce bureau jusqu'à MIDI le 2 novembre prochain, pour l'achat du bateau à vapeur remorqué par Vulcan maintenant à Suel, avec sa machine de la force de quarante chevaux manufacturée à la fonderie Ste-Marie—Conditions du paiement: Un tiers comptant, en signant le contrat de vente; un tiers à douze mois et l'autre tiers à dix-huit mois avec l'intérêt du jour de la vente.

Les soumissions devront contenir le nom de deux personnes responsables qui consentent à se porter cautions pour le paiement des deux derniers tiers du prix d'achat.

On peut voir le bateau à vapeur à Sorel en s'adressant à l'officier qui en a la garde.

Par ordre, THOMAS A BEGLY, Secrétaire des Travaux Publics. Département des Travaux Publics. Québec, 20 octobre 1847.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE ET CLASSIQUE.

Rue la Fabrique, LES soussignés ont ouvert un magasin dans la maison ci-dessus occupée par Madame CARWELL, où l'on trouvera constamment en vente, tous les articles de librairie, articles de goût, Gravures, Lithographies de divers formats et qualités, parfumerie de Lubin, Maccartney et Coustry de première qualité, papeterie de luxe et de Bureau, Ornaments en verre, et en Albâtre, Boîtes chinoises, Jouets d'enfants, Musique, etc., etc.

J. & O. CREMAZIE. Québec, 18 octobre 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.

ON aurait besoin immédiatement d'un jeune homme recommandé sous tous les rapports, et capable d'enseigner l'anglais et le français grammaticalement, et ayant déjà été employé comme Instituteur pour se charger d'une école de français près de l'Eglise.

S'adresser par lettres franches de port au mieux personnellement au soussigné.

MIVILLE DE CHENE, M. D. Président des Commisaires d'école. St. Henry, 11 octobre 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS, 60 BOITES Chocolat.

20 do Père de cacao, 100 caisses Vin de Porto, Sherry et claret, Vin de Fanta et Sherry en Pipes, en octaves et en quarts de qualité supérieure.

20 caisses Gennève, Caisse de bonbon, 50 sacs C fé, 50 caisses Thé Twankay, 100 barils de Moutarde, 100 boyaux de Tabac cavendish fin, 200 ballots Harengs frais de Digby, 500 quarts Harengs du rinstema.

—AUSSI— Un assortiment de peinture, de porcelaine et de verrerie. MCKAY & CASSELS. Québec, 9 juillet 1847.

AUTOMNE DE 1847.

Magasin de Pelletéries Anglaises et Britanniques EN GROS ET EN DETAIL,

ROE BUODE NO. 12. QUEBEC.

W. S. HENDERSON & CIE.

INFORMENT le public qu'ils ont reçu par le "GREAT BRITAIN" et le "JOHN BELL" leurs imper-

fections étendues de PEAUX EUROPEENNES et DE PELLETÉRIES de manufacture anglaise et de ce continent comprenant un assortiment qui pour la valeur, l'élegance et la variété rivalisent, ils osent le dire, avec tout ce qu'on peut voir dans l'Amérique Britannique.

LISTE DE LEUR FONDS.

Casques de Castor pour Dames, Recus tout récemment.

Manchons et Boss de véritable martre du nord, Do do zibeline de Russie, Do do martre de roche, Do do suisses, Do do martre française, Do do zibeline anglaise, Do do musquash, Do do queue d'écureuil, Do do écureuil de Sibérie, Do do Vison de Russie et du Canada, Do do Fitch véritable, Do do Lynx véritable et imitations, Do do écureuil et martre, Do do black jennett.

Cardinales d'écureuil, Do d'astracan, Do martre de roche, Do martre française, Victorines de martre de roche et française, Do d'écureuil, Do Vison, M taines et bracelets pour dames, de martre, de Vison, loup ma in du sud, neutra et écureuil, Gants de chevreuil doublés, Moccasins en laines (souliers sauvages) Raquettes, Bottes de fourrure, Peaux pour fonds de carioles, Robes de carioles de peaux de louvetaux, Do do d'ours noir, Do do de renard de prairie, Do do de loup, Do do de blaireau, Robes de buffle, Tabliers de peaux d'ours, Robes pour sièges de derrière.

Fourrures pour les pieds, Peaux d'écureuil, 80 Robes supérieures d'écureuil, 50 Do arctican, 100 Peaux de martre française, 70 Do martre de roche, Casques de peaux de castor pour dames, Hubans et plumes pour do, Casques "Union" et "Sovereign" pour messieurs, de martre du nord,

UNE ECONOMIE DE 40 POUR CENT AU MOINS.
A L'EMPORIUM DE
W. BENJAMIN ET CIE.
 Marchands Tailleurs sur le principe des paiements au comptant,
 113-115 LA RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE.

EN annonçant l'arrivée du plus grand assortiment de vêtements tout faits qui ait jamais été importé en Canada, les propriétaires de cet établissement ont appelé l'attention particulière sur l'assortiment d'habits d'affaires, de chasse et d'hiver. Aussi à leur variété infinie de Pantalons, Vestes, etc., le tout des manufactures de Londres et réunissant à l'économie, la nouveauté et la durée.

Leur fonds contient aussi des gants et bas pour messieurs; chemises, cols, écharpes, mouchoirs de poche de soie, etc., etc. Et comme tous les articles sont marqués à des taux très modérés il est impossible de déborder dans les prix.

L'établissement en question sera conduit par des personnes compétentes; et les messieurs qui donneront des ordres pour des effets pourront choisir au milieu d'un assortiment extrêmement étendu de draps superins, étoffes pour vestes, d'été, etc., et tout article dont on ne sera pas satisfait pourra être changé.

Québec, 8 octobre 1847.

ARRIVAGES DE
 Pelletteries Nouvelles, Mantoux,
 Velours, Chapeaux de Castor pour Dames, Tapis, etc., etc.
CHEZ H. BENJAMIN,
 MARCHÉ DE LA HAUTE-VILLE, QUEBEC.

EN annonçant la réception des articles ci-dessus, aussi bien que d'autres marchandises adaptées, à la saison actuelle, et à celle qui approche, le soussigné doit prévenir les acheteurs que jamais auparavant son fonds de marchandises n'a été si rempli de nouveautés ni ne s'est composé d'un assortiment aussi complet et qu'il continuera à recevoir des marchandises par les bâtiments qui arriveront encore. Il appelle aussi l'attention particulière du public sur le bas prix de tous les articles qui offrent cette année et qui est dû à l'état de perturbation dans lequel sont tous les marchés en Angleterre et il invite l'attention des acheteurs sur l'avantage de se trouver les premiers. Son assortiment de Pelletteries manufacturées est extraordinairement étendu et contient tous les articles en cette ligne.

Les salles destinées à l'exposition des NOUVEAUTES, des MANTEAUX etc., seront ouvertes LUNDI prochain.

On a besoin, comme assistants de deux jeunes gens sachant parler les deux langues.

Québec, 1er octobre 1847.

PELLETIERES NOUVELLES,
 Manufacturées et non manufacturées.
De France, d'Angleterre
et du Canada.
CHEZ R. GINGRAS,
 RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE,
 (PRÈS DE LA MAISON TÊTU.)

On trouvera à la boutique susdite :
MANCHONS, Bons de la Martre la plus belle, de France du Nord et d'imitation.
 Datto Datto d'écureuil gris, de yox et Vison;
 Coiffures de Pelletteries de tous les goûts pour Dames et Messieurs, ainsi que gants et mitaines.
 Colletteries grandes et riches de peaux d'écureuil et d'A-triscan.
 Soudiers d'Original teints et non teints; Riquettes et un grand assortiment de cannes d'été.
 —AUSSI—
 Un assortiment complet de casques, casquettes et mitaines, pour les marchands de la ville et de la campagne.
 Québec, 11 octobre 1847.

PIANOS DE BOSTON.
H. OWEN prend la liberté de prévenir le public de Québec qu'il sera à l'PHOLEL d'ALBION VENDRE 15 manufacturé avec plusieurs instruments de la célèbre manufacture de Samuel Gilbert de Boston. Les pianos de ce fabricant sont bien connus à Québec, ayant été employés par quelques uns des premières familles durant les douze derniers mois. H. O. accordera les pianos durant son séjour en cette ville, qui sera très limité.
 Agence de Boston à Montréal.
 11 octobre 1847.

AVIS.
 Le soussigné ayant été nommé curateur à la succession vacante de feu John Jordan, écuyer, ci-devant commis de l'Honorable Compagnie de la Baie d'Hudson, et en dernier lieu, bourgeois, résidant à la Pointe-de-Mont, prie tous ceux qui ont des réclamations contre la succession du défunt, de les transmettre, dûment attestées, le plus tôt possible, à son bureau, Basse-Ville de Québec, rue Notre-Dame, et ceux qui doivent à la dite succession, d'avoir à liquider leurs comptes sans délai.
VITAL TETU.
 Québec 8 octobre 1847.

COPISTE DE MUSIQUE.
 UN bon copiste se chargera de copier de la musique pour tous les instruments ou pour le chant, avec parole dans l'une ou l'autre langue; le tout avec netteté, élégance, promptitude et à des prix modérés. S'adresser à la Librairie Canadienne.
 Québec, 18 août 1847.

LAMPES! LAMPES!
 Le soussigné vient de recevoir directement de New-York, et offre à vendre un assortiment splendide et riche de Lampes de cheminée, de table et de plafonds, complète avec globes et chaudières.
 —AUSSI—
 Globes de lampes, verres et mèches
N. BALZARETTI.
 Québec, 12 juillet 1847.

A VENDRE,
250 BOITES Thé Noir
 50 paquets Vitres de Crozenglass
 boîtes et demi-boîtes Vitres communes de grande assorties
 40 quarts Verre
 60 barils Peintures bleue et verte
 2 balles Tapis
 6 caisses Chapeaux
 45 caisses Vins, Rouge, Hermitage, et Claret et M. geaux
 80 quarts Huile de Balaise et de Morue
 90 balles Cordons de grosseurs assorties
 90 quarts Truite saumonée, Morue, Hareng et Pisson mariné
 1000 quarts Morue sèche et Morue Saint Pierre
 1200 balles Blanc de plomb
 1800 boîtes Savon de Liverpool
G. O'BURNS SYMES & Co.,
 rue Saint-Pierre.
 Québec, 12 février 1847.

Les soussignés offrent à vendre :
QUELQUES caisses de **SOULIERS DE CAOUTCHOUC** brevetés
 Quatre do do do communs
G. & H. GIBSONE.
 Québec, 7 avril 1847.

TAPISSERIE.
 Le soussigné vient de recevoir et offre en vente le prié : Une quantité de tapisserie de dessins variés.
B. COLÉ,
 E. et C.
 Québec, 4 juin 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.
 ON a besoin d'un instituteur bien recommandé pour la paroisse de St. André, s'adresser sur les lieux à
P. LAPOINTE,
AL. FRASER.
 8 octobre 1847.

JEAN MICHEL PFEIFER,
 (ARRIVE D'ALLEMAGNE.)
 Facteur d'Instruments de Musique,
 ACCORDEUR DE PIANOS, ETC., ETC.

S'ÉTANT récemment établi dans cette cité, muni des outils et appareils complets, est en état de solliciter le patronage public avec des garanties suffisantes, qu'il donnera satisfaction entière à ceux qu'il lui confieront la confection la réparation ainsi que la mise en accord des pianos et autres instruments de musique.

Les ordres envoyés à son atelier rue St. Joachim, faubourg St. Jean, tout vis-à-vis de l'école des enfants, ou chez M. Molt, organiste, rue Ste. Angèle, recevront l'attention la plus prompte.

Québec, le 8 octobre 1847.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Sieur François Godbout, en son vivant, charolier, de la paroisse de St. Laurent Isle d'Orléans, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains du soussigné.
CHS. CINQ-MARS,
 Notaire.
 Québec, 6 octobre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ :
3000 L 2-00 Poches de plume (du nord)
 2-00 Poches de deux toinats
J. B. HARDY,
 Sous-le-fort,
 Encoignure de la rue Notre-Dame.
 Québec, 6 octobre 1847.

150 B ARILS de **Bourre** du Haut-Canada, de première qualité, à vendre chez le soussigné
JOHN U. YOUNG,
 Agent.
 Bureau au Coin de la rue Arthur et la rue de J. B. F. Québec, 8 octobre 1847.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.
 LES lectures à cette école incorporée, commenceront le 1er novembre prochain, et finiront le dernier avril.
 Les lectures, à l'avenir, ne seront données qu'en français comme suit :
 L'Anatomie par le..... Dr. Bibien.
 Les accouchements..... Dr. Arnould.
 La pratique de la médecine..... Dr. Badgley.
 La Chirurgie..... Dr. Moore.
 La matière médicale et la thérapeutique..... Dr. J. F. Coleridge.
 La Chimie..... Dr. Sutherland.
 L'Institut de médecine, ou Physiologie..... Dr. Poltier.
 La médecine légale..... Dr. Buger.
 La Clinique médicale..... Dr. Arnould.
 La Clinique chirurgicale..... Dr. Arnould.
 N. B.—Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en suivant son *Annus Medicus* à ce Collège.
WILLIAM SUTHERLAND,
 Québec, 27 septembre 1847. 15f M. D.

MAISON DE LA TRINITE,
 Québec, 8 octobre 1847.
JOB MORENCY, pilote, N. 24, a été suspendu de ce jour ses fonctions de pilote, pour l'espace de douze mois de Calendrier, pour avoir dérobé le navire *Great Britain* Jas Swinburn, capitaine, dans la traversée le 11 septembre dernier.
 Attesté,
LINDSAY & LEMOINE,
 B. M. T. Q.

A VENDRE,
5 PARTS dans l'Assurance de Québec.
 S'adresser à ce Bureau.
 Québec, 8 septembre 1847.

AVIS.
 Le soussigné donne avis que le 1er novembre prochain, il déclarera un dividende dans la faillite de F. X. Réaume. En conséquence il requiert tous ceux à qui il est dû de lui présenter leur compte dûment attestés d'ici au 20 octobre prochain, faute de quoi ils perdront leur recours. Et tout ceux qui doivent à la susdite faillite sont priés de payer sans délai autrement ils seront poursuivis.
CHS. LANGEVIN,
 Syndic.
 Québec, 22 septembre 1847.

SOUS PRESSE.
W. COWAN ET FILS, Rue La Montagne, publieront dans quelques jours pour le prix d'un shilling
LA NOUVELLE METHODE DE PALAIRET POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.
 Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de L'ANALYSE ÉNONCIATIVE, ETC.
PAR F. E. JUNEAU, INSTITUTEUR.
 Le mérite de M. JUNEAU comme instituteur est connu et apprécié. Il a senti depuis longtemps le besoin d'un ouvrage élémentaire propre à faciliter le développement son excellent système d'instruction; et en adaptant la nouvelle méthode pour cette fin, il a produit un petit ouvrage, qui, dans l'opinion de juges compétents, contient tout ce que l'on peut désirer.
 Québec, 15 septembre 1847.

EMPLACEMENT A VENDRE,
 A VENDRE un emplacement situé dans la rue St. Jean faubourg St. Jean, vis-à-vis le Cimetière Anglais. Sur les conditions s'adresser à ce bureau.—30 juin 1849.

CUIR.
 Débarquant actuellement et à vendre, UN assortiment supérieur de Cuir anglais, Veau, Kippis, Corduan, etc., etc.
RYAN BROTHERS & CHAPMAN,
 37 rue St. Pierre.
 5 juin 1847.

INSTITUTEUR DEMANDÉ.
 ON a besoin d'un instituteur bien recommandé pour la paroisse de St. André, s'adresser sur les lieux à
P. LAPOINTE,
AL. FRASER.
 8 octobre 1847.

JEAN MICHEL PFEIFER,
 (ARRIVE D'ALLEMAGNE.)
 Facteur d'Instruments de Musique,
 ACCORDEUR DE PIANOS, ETC., ETC.

S'ÉTANT récemment établi dans cette cité, muni des outils et appareils complets, est en état de solliciter le patronage public avec des garanties suffisantes, qu'il donnera satisfaction entière à ceux qu'il lui confieront la confection la réparation ainsi que la mise en accord des pianos et autres instruments de musique.

Les ordres envoyés à son atelier rue St. Joachim, faubourg St. Jean, tout vis-à-vis de l'école des enfants, ou chez M. Molt, organiste, rue Ste. Angèle, recevront l'attention la plus prompte.

Québec, le 8 octobre 1847.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession de feu Sieur François Godbout, en son vivant, charolier, de la paroisse de St. Laurent Isle d'Orléans, sont requises de présenter leurs comptes dûment attestés, et celles qui lui doivent de payer sous le plus court délai entre les mains du soussigné.
CHS. CINQ-MARS,
 Notaire.
 Québec, 6 octobre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ :
3000 L 2-00 Poches de plume (du nord)
 2-00 Poches de deux toinats
J. B. HARDY,
 Sous-le-fort,
 Encoignure de la rue Notre-Dame.
 Québec, 6 octobre 1847.

150 B ARILS de **Bourre** du Haut-Canada, de première qualité, à vendre chez le soussigné
JOHN U. YOUNG,
 Agent.
 Bureau au Coin de la rue Arthur et la rue de J. B. F. Québec, 8 octobre 1847.

Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.
 LES lectures à cette école incorporée, commenceront le 1er novembre prochain, et finiront le dernier avril.
 Les lectures, à l'avenir, ne seront données qu'en français comme suit :
 L'Anatomie par le..... Dr. Bibien.
 Les accouchements..... Dr. Arnould.
 La pratique de la médecine..... Dr. Badgley.
 La Chirurgie..... Dr. Moore.
 La matière médicale et la thérapeutique..... Dr. J. F. Coleridge.
 La Chimie..... Dr. Sutherland.
 L'Institut de médecine, ou Physiologie..... Dr. Poltier.
 La médecine légale..... Dr. Buger.
 La Clinique médicale..... Dr. Arnould.
 La Clinique chirurgicale..... Dr. Arnould.
 N. B.—Les élèves qui auront complété leurs cours à cette école pourront avoir le degré de l'Université du Collège McGill, d'après un arrangement fait entre ces deux institutions, et en suivant son *Annus Medicus* à ce Collège.
WILLIAM SUTHERLAND,
 Québec, 27 septembre 1847. 15f M. D.

MAISON DE LA TRINITE,
 Québec, 8 octobre 1847.
JOB MORENCY, pilote, N. 24, a été suspendu de ce jour ses fonctions de pilote, pour l'espace de douze mois de Calendrier, pour avoir dérobé le navire *Great Britain* Jas Swinburn, capitaine, dans la traversée le 11 septembre dernier.
 Attesté,
LINDSAY & LEMOINE,
 B. M. T. Q.

A VENDRE,
5 PARTS dans l'Assurance de Québec.
 S'adresser à ce Bureau.
 Québec, 8 septembre 1847.

AVIS.
 Le soussigné donne avis que le 1er novembre prochain, il déclarera un dividende dans la faillite de F. X. Réaume. En conséquence il requiert tous ceux à qui il est dû de lui présenter leur compte dûment attestés d'ici au 20 octobre prochain, faute de quoi ils perdront leur recours. Et tout ceux qui doivent à la susdite faillite sont priés de payer sans délai autrement ils seront poursuivis.
CHS. LANGEVIN,
 Syndic.
 Québec, 22 septembre 1847.

SOUS PRESSE.
W. COWAN ET FILS, Rue La Montagne, publieront dans quelques jours pour le prix d'un shilling
LA NOUVELLE METHODE DE PALAIRET POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.
 Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée de L'ANALYSE ÉNONCIATIVE, ETC.
PAR F. E. JUNEAU, INSTITUTEUR.
 Le mérite de M. JUNEAU comme instituteur est connu et apprécié. Il a senti depuis longtemps le besoin d'un ouvrage élémentaire propre à faciliter le développement son excellent système d'instruction; et en adaptant la nouvelle méthode pour cette fin, il a produit un petit ouvrage, qui, dans l'opinion de juges compétents, contient tout ce que l'on peut désirer.
 Québec, 15 septembre 1847.

EMPLACEMENT A VENDRE,
 A VENDRE un emplacement situé dans la rue St. Jean faubourg St. Jean, vis-à-vis le Cimetière Anglais. Sur les conditions s'adresser à ce bureau.—30 juin 1849.

CUIR.
 Débarquant actuellement et à vendre, UN assortiment supérieur de Cuir anglais, Veau, Kippis, Corduan, etc., etc.
RYAN BROTHERS & CHAPMAN,
 37 rue St. Pierre.
 5 juin 1847.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS :
9 CAISSES Lainages Allemands.
C. & W. WURTHEL,
 Rue St. Paul.
 Québec, 13 septembre 1847.

A VENDRE PAR LE SOUSSIGNÉ.
 UNE quantité de foin en bon ordre dans la rue de la Reine, n° 86, près des chantiers de M. Noubil.
WILLIAM DANIEL.
 Québec, 4 août 1847.

UNE institutrice des mieux qualifiées desirerait placer dans quelque paroisse près de cette ville. Elle fournira les meilleures recommandations. S'adresser au bureau de ce journal.
 Québec, 9 août 1847.

A VENDRE.
VINS supérieurs de Port et Sherry, venant de Leith, en pipes, quartaux et octaves
 Cassonnade brillante
 100 Ballis tabac
 50 Sacs café
 50 Boîtes thé twankay
 200 Boîtes Harengs frais de Digby
 —AUSSI—
 600 Quantaux de bœuf.
McKAY & CASSELS.
 Quai Napoléon, 2 juin 1847.

A VENDRE,
 UNE MAISON avec jardin, située au faubourg St. Valier, sur le terrain des Dames Religieuses de l'Hôpital. Cette maison est de 28 pieds de front sur 27 de profondeur, en bois, à deux étages, avec un superbe magasin situé dans un bon poste de commerce. Pour plus amples informations s'adresser à
JOSEPH ALLARD,
 au Palais.
 Québec, 26 juillet 1846.

ATTENTION.
MESSIEURS BARRAS ET POIRÉ ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de finir leur nouveau bateau à vapeur qu'ils se proposent de tenir un passage régulier entre Québec et la Pointe-Lévi, l'arrêt de chaque côté ne devant être que de vingt-minutes. En conséquence ils osent solliciter l'engagement public, sans lequel il ne pourront tenir à leur engagement.
BARRAS & POIRÉ.
 Pointe-Lévi, 23 juillet 1847.

Aux négociants en marchandises sèches.
 Le soussigné vient d'être nommé agent pour la vente en gros des Colonades manufacturées à Chambly et il est maintenant prêt à recevoir des ordres pour toute quantité de ces articles aux prix de la manufacture; on trouve toujours des échantillons chez lui.
M. G. MOUNTAIN,
 Rue St. Jean, N° 69.
 Québec, 10 septembre 1847.

ARCHITECTURE.
J. P. M. LECOURT, Architecte et Ingénieur civil,
 Rue Buade n° 29, vis-à-vis du Chien d'Or.
 Québec, 26 mai 1847.

Grande réduction dans les prix des Chapeaux
MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES
EN GROS ET EN DÉTAIL,
 12, RUE BUADE,
 QUEBEC.
W. S. HENDERSON & Co. n'ayant pu, à leur dernière vente annuelle tenue chez MM. Gibson, clore leurs importations de Chapeaux choisis personnellement en Europe l'automne dernier, par W. S. Henderson l'un d'eux, offrent maintenant au public, en détail, aux prix de la vente en gros, 200 douzaines de Chapeaux communs, moyens et supérieurs, de soie et de castor, constant en formes à la Prince Albert, de Bruxelles et à la Louis-Philippe, aussi bien que des divers gâtes récemment adaptés par la principale noblesse d'Angleterre et de France, variant en prix depuis 3s jusqu'à 20s.
 Leurs meilleurs Chapeaux anglais et français, article qu'ils n'offrent jamais en vente à Québec, seront trouvés supérieurs à tout ce qui n'a jamais été offert en ce genre à Québec.
 Toutes les marchandises pourront être renvoyées huit jours après la vente si elle ne convient pas.
POINT DE SECOND PRIX.
 12 avril 1847.

A VENDRE,
 Par les soussignés :
SIX B ALLOTS Fil à Saumon (meilleure qualité)
 10 dito Fil à Loup-Marin
 2 dito Fil à Harengs
 1 dito Lignes à Cordeau qualité supérieure
 2 dito Lignes à Morue
 10 dito Peaux de Mouton (Bazils)
 2 dito Russie à Chaloupe de Pilote
 20 caisses Chapeaux Satin, depuis 7/6 à 20s.
 Peintures assorties, Huile de Lin, Térébenthine
 Chus et Vitres
LES SOUSSIGNÉS ACHETENT DES SCRIPS.
PELLETIER ET FRECHETTE.
 Québec, 12 avril 1847.

CHAPEAUX NOUVEAUX.
 Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a reçu par le *Lady Seaton* de Londres, un assortiment complet de chapeaux choisis et de goût, de satin et castor, pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants de toutes sortes (Riding Hats).
 —AUSSI—
 Boîtes à chapeaux en cuir, supérieures.
 Brosses de crin et velours, pour chapeaux.
F. E. GARANT.
 Québec, 2 juin 1847.

ADRESSES D'AFFAIRES.
 On annonce dans la liste qui suit moyennant 1s. 6d. pour l'année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix.
DIVERSES BRANCHES.
J. BURROUGHS, Avocat, bureau n° 9, rue Haldimand, près de la Cour de Justice. Québec, 16 août 1847.

NAPOLÉON CASALUT, avocat, Bureau vis-à-vis l'Archevêché, dans la même maison que les bureaux du Journal de Québec et de l'Assurance du Canada.
T. FOURNIER, Avocat, tient son bureau dans la maison n° 16, située immédiatement en dehors de la Porte DE LA BASSE-VILLE. 5 mai 1847.
ÉTUDE DU NOTAIRE, JOHNSTON, située au faubourg St. Jean, à l'encoignure des rues St. Jean et St. François. Bureau ci-devant occupé par le Docteur Rinfret.—5 mai 1847.
J. B. AUDETTE & FILS, Cuir Anglois, Français, Américain et Canadien, Tabac en torquettes, Cigares, savon, &c., &c. Basse-Ville, rue St. Pierre.
DORION & GINGRAS, Magasin de quincaillerie, Tailanderie, Coutellerie, etc., etc. n° 6, Rue St. Pierre, Basse-Ville.—26 mai 1847.

NAPOLÉON CASALUT, avocat, vis-à-vis l'Archevêché, dans la même maison que les bureaux du Journal de Québec et de l'Assurance du Canada. Québec, 1 mai 1847.
Le Docteur Frémont a transporté son domicile à la Haute-Ville, rue Ste. Ursule, No. 10.
MM. LELIEVRE & ANGER ont transporté leur Bureau au n° 6 rue Haldimand, maison en brique avoisinant l'Honorable T. C. Aylwan.

JEAN VALLEE ROY, Meublier, rue du Pont, faubourg St. Roch, dans la maison de M. NARCISSE ROUCHARD.—10 mai 1847.
A. BELANGER, Notaire, St. Roch de Québec, N° 5 Rue Bélair. Étude ouverte depuis 4 heures jusqu'à 9 heures P. M.
Le Dr. JEAN LANDRY, ex Chirurgien interne de l'Hôpital de Marine, a établi son domicile dans la rue Ste-Ursule, N° 44, près de la rue St-Jean.
F. TRUDEL, Charbonnier et Faubourg St. Jean, N° 51, aura constamment en main un assortiment de Voiture pour toutes les saisons.

ARCHITECTURE,
C. BAILLARGE, Architecte, au vieux Château ou au Bureau de l'Inspecteur des Chemins.—24 mars 1847.
THOMAS AMIOT, avocat, à Montréal, agent général d'affaires, auprès du gouvernement, et ailleurs. Toutes lettres devront lui être adressées affranchies, aux Bureaux Publics, rue Notre-Dame.
RENNIE, GRAVEUR.
 Rue du Fort, Hotel Payne.
CARTES de toute sorte gravées et imprimées avec élégance et promptitude.

C. H. LASSISERAYE, enseignant française grammaticalement, en Soixante Leçons; Séance d'une heure chaque jour.
 N° 13 rue St. François, Haute-Ville.
FELIX FORTIER, avocat et agent, Bureau à Montréal, n° 56, rue Notre-Dame, coin de la rue Ste. Claude; résidence n° 75 rue Amherst faubourg de Québec.
P. GAUVREAU, Architecte, demeure maintenant dans le Faubourg St. Jean, rue Aiguillon.

J. MALOUIN, Avocat, Bureau, dans l'étude de J. S. G. Baird, Feuter, à l'encoignure des rues Des Jardins et St. Louis.—7 juin 1847.
M. JACQUES FUCHS, Tailleur Français chez M. Louis Lemoine, armurier, rue St. Jean, Haute-Ville, près de la porte.—26 mai 1847.
G. ALBOT, Avocat, rue Buade, N° 29, haut de la porte de la Basse-Ville.
 17 mai 1847.
McDONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapissiers, &c. ci-devant la propriété de M. Bateau, rue St. Paul.
W. RUTHVEN, Relieur, fabricant de Livres de Comptes et Rayeur de Papier, N° 2, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville.
JOHN YOUNG, Avocat, Bureau n° 9, rue des Jardins, près du Couvent des Dames Ursulines. Québec, 9 juin 1847.

Z. Vandry, FERBLANTIER,
 FAUBOURG ST.-JEAN, RUE AIGUILLON.
J.-B. TRUELLE, NOTAIRE PUBLIC, à transporté son bureau en sa demeure Haute-Ville, rue Ste. Anne, n° 27, près l'Épiscopat.
JOS. PETITCLERC, notaire, rue St. Jean, n° 65, Haute-Ville.
A. LENFESTY, Epicier, No. 17, rue St. Pierre, Basse-Ville.
Z. CHARTRE, Ferblantier, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean, N° 5.

O. GIROUX, M. D.
 Pharmacien, Chimiste, Droguiste et Parfumeur,
 N° 24, RUE ST. JEAN, QUÉBEC.
F. MARCEAU, Relieur et fabricant de boîtes à Chapeaux, n° 15, rue Couillard Haute-Ville, Québec.—26 mai 1847.
J. B. WOOD & Co., Marchands tailleurs, Basse-Ville, rue Sous-le-Fort, N° 18.

MM. HUDON ET PLAMONDON, AVOCATS, etc., ont établi leur bureau au n° 6, RUE DES JARDINS Haute-Ville, vis-à-vis les Ursulines, et dans l'ANCIEN-COUVENT, rue St. Pierre, Basse-Ville.
HOTEL DE PAYNE, près du Château et de la Place d'Armes.
 LES personnes qui auraient des traductions à faire faire peuvent s'adresser à ce bureau.
O. LAPARIÈRE, Peintre, Vitrier, rue St. Eustache, N° 24.
 Québec, 18 octobre 1847.
THOMPSON Coutelier et Fabricant d'instruments de Chirurgie 57 Rue St. Jean vis-à-vis le cimetière protestant par la coutellerie et les instruments de chirurgie.
Le Docteur P. M. Bardy, demeure à St. Roch, rue St. Valier, dans la maison qu'occupait ci-devant M. Isaac Dorion.—26 mai 1847.

McDONALD, No. 12, Rue St. Louis, Peintre et Ornements &c.
M. JOHN RYAN continue son Bureau au même endroit, Quai Napoléon.